

INSCRIPTION AU LIVRE D'ATTENTE

Ce registre est ouvert aux chiens d'apparence pure et aux chiens appartenant aux races énumérées en annexe (1) en formation ou en voie de reconstitution en vue de l'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) de leur descendance à la 4ème génération

Pour être enregistré au Livre d'Attente, un chien doit :

1. Être indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.
2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race
(pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par l'expert confirmateur

Pour être reconnu apte à être inscrit au Livre d'Attente, un chien, obligatoirement identifié par tatouage et/ou par transpondeur (puce) doit :

A) En 1^{ère} Génération :

Après avoir atteint l'âge de la confirmation pour la race concernée, être présenté, avec cet imprimé, à un juge ou un expert confirmateur de la SCC en vue de l'examen, lors d'une exposition nationale ou d'une séance de confirmation. L'expert mentionne obligatoirement sur ce document l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).

FORMALITES A ACCOMPLIR:

- Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président:

le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur

le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.

le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race

Après cette formalité obligatoire, expédition à la S.C.C. du dossier composé de:

Dès réception de l'avis favorable du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race
- la participation aux frais de dossier de **23 €** (ne pas envoyer d'espèces)
- le volet d'immatriculation au Fichier National Canin / S.C.C. et/ou le double de la carte d'identification par transpondeur.

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Certificat au Titre de l'Apparence

B) En 2^e et 3^e génération

Les chiens issus de parents inscrits tous deux au LIVRE D'ATTENTE ou de parents inscrits l'un au LIVRE D'ATTENTE et l'autre au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS et ayant satisfait à l'âge d'admissibilité en exposition à l'examen d'un expert comme indiqué au paragraphe "A" ci-dessus.

Pour bénéficier des générations antérieurement enregistrées, ces chiens doivent obligatoirement avoir été l'objet des formalités suivantes:

Déclaration de saillie

Déclaration de naissance

}] Délais identiques à ceux de l'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Récépissé de Déclaration de Naissance remis au producteur en attendant l'inscription individuelle à l'âge d'admissibilité en exposition

FORMALITE A ACCOMPLIR À L'AGE D'ADMISSIBILITE EN EXPOSITION:

Examen par un expert comme au paragraphe A ci-dessus

Récépissé de Déclaration de Naissance au LIVRE D'ATTENTE comportant signature de l'expert et du propriétaire déclarant.

ENVOI GROUPE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE (après visa du Club):

Pièces énumérées ci-dessus plus:

- Volet bleu d'immatriculation au Fichier National Canin/S.C.C. et/ou double de la carte d'identification par transpondeur (puce)

- Participation aux frais de dossier d'un montant de **23 €** (ne pas envoyer d'espèces)

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Certificat d'inscription (adressé au propriétaire).

C) en 4^e génération

Les chiens issus de la 4^e génération d'ascendants ayant satisfait au cours de 3 générations aux formalités indiquées ci-dessus, sont normalement inscrits au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS, toute la portée vivante devant obligatoirement être déclarée.

FORMALITES A ACCOMPLIR:

Déclaration de saillie (dans les 4 semaines suivant la saillie)

Déclaration de naissance (dans les 2 semaines suivant la mise bas).

ANNEXE (1)

Races dont le livre est fermé pour lesquelles seule une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2010) :

Groupes	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1 ^{er}	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGER BELGE GROENENDAEL BERGER BELGE TERVUEREN BERGER BELGE LAKENOIS BERGER BELGE MALINOIS	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2 ^e	ROTTWEILER DOBERMANN BOXER	15 MOIS 15 MOIS 12 MOIS

Groupes	Races	Age d'admissibilité en confirmation
3 ^e	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE FOX TERRIER A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e et 3 ^e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
4 ^e	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
8e	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
9e	CANICHE	12 MOIS